

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2785

7 octobre 2014

### SOMMAIRE

|                                                      |        |                                                              |        |
|------------------------------------------------------|--------|--------------------------------------------------------------|--------|
| Allway S.à r.l. ....                                 | 133677 | Heinen Frères et Cie Sarl .....                              | 133636 |
| Antlia S.A. ....                                     | 133640 | Hekuba S.à r.l. ....                                         | 133638 |
| CEREP 3 Piccadilly Place S.à r.l. ....               | 133639 | Hello Bar S.à r.l. ....                                      | 133642 |
| CEREP 4 Piccadilly Place S.à r.l. ....               | 133640 | Henderson Diversified Income (Luxem-<br>bourg) S.à r.l. .... | 133642 |
| CEREP III TW S.à r.l. ....                           | 133634 | HSBC International Select Fund .....                         | 133636 |
| CEREP III UK S.à r.l. ....                           | 133635 | Ideal Toitures .....                                         | 133638 |
| CEREP NCC Triplet S.à r.l. ....                      | 133636 | Ima Pharm Luxembourg S.A. ....                               | 133638 |
| CEREP Tour Air 2 S.à r.l. ....                       | 133637 | Imed Healthcare S.A. ....                                    | 133641 |
| Cerep USA S.à r.l. ....                              | 133638 | Immodali S.A. ....                                           | 133639 |
| Coliod S.à r.l. ....                                 | 133640 | Immoflex .....                                               | 133641 |
| COREplus II Diversified Feeder, SICAR<br>S.C.A. .... | 133641 | IMP S.à r.l. ....                                            | 133642 |
| Corlux S.A. ....                                     | 133634 | Indigo Capital V S.à r.l. ....                               | 133677 |
| Crescent S.à r.l. ....                               | 133634 | Ingersoll-Rand Lux Finance Holding S.à r.l.<br>.....         | 133642 |
| Economy Luxembourg S.A. ....                         | 133668 | Ingersoll-Rand Lux International S.à r.l. ....               | 133643 |
| Favières Holding .....                               | 133640 | Intal Invest S.A. ....                                       | 133642 |
| FS Trading S.à r.l. ....                             | 133634 | Interalu Luxembourg S.A. ....                                | 133680 |
| FU2I Holding S.à r.l. ....                           | 133634 | International Sales Services .....                           | 133675 |
| GAMTrax Luxembourg S.A. ....                         | 133635 | JVR Management GmbH .....                                    | 133680 |
| Gavalli Properties S.A. ....                         | 133635 | KPI Residential Property 22 S.à r.l. ....                    | 133680 |
| GBL Energy S.à r.l. ....                             | 133635 | Maps S.A. ....                                               | 133639 |
| G.E. Logistics S.à r.l. ....                         | 133676 | Mares 3 S.A. SPF .....                                       | 133638 |
| German Sun S.A. ....                                 | 133637 | M&G Chemicals .....                                          | 133637 |
| "Global Equity Investment Group S.A. ..              | 133659 | Micropolis S.à r.l. ....                                     | 133639 |
| Goldenstump Investments Limited .....                | 133635 | Momentum Partner Sarl .....                                  | 133639 |
| Gosdorf S.à r.l. ....                                | 133637 | O&G Holding S.A. ....                                        | 133671 |
| Green Timbers Investments .....                      | 133636 | Parker Hannifin Holding EMEA S.à r.l. ..                     | 133643 |
| Green Tree Fund SICAV SIF S.A. ....                  | 133641 | Peterson Ampersand General Partner S.à<br>r.l. ....          | 133680 |
| Halva S.A. ....                                      | 133641 | Selexio Management Sarl .....                                | 133674 |
| Hamacolor S.à r.l. ....                              | 133636 |                                                              |        |
| Harbor Phase I G.P S.à r.l. ....                     | 133637 |                                                              |        |

**CEREP III TW S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 162.394.

## EXTRAIT

En date du 10 juillet 2014, M. Robert Konigsberg, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2014.

Référence de publication: 2014122323/14.

(140141052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

**Crescent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 134.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014122288/10.

(140140333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Signature.

**FUZI Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 11.172.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 163.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122751/9.

(140141374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

**FS Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Zone Industrielle Im Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 140.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122749/9.

(140141243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

**Corlux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 177.759.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 24 juin 2014*

Il est décidé de transférer, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2014, le siège social de la société du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 488 route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014122353/12.

(140141325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

**CEREP III UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.447.

## EXTRAIT

En date du 10 juillet 2014, M. Robert Konigsberg, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2014.

Référence de publication: 2014122324/14.

(140140655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

**Gavalli Properties S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.897.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122764/9.

(140140766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

**GBL Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.104.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122765/9.

(140141087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

**GAMTrax Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 176.308.

Les comptes annuels statutaires au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2014.

GAMTrax Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014122763/12.

(140141060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

**Goldenstump Investments Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 144.778.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014122778/10.

(140140338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

**CEREP NCC Triplet S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 108.907.

—  
EXTRAIT

En date du 10 juillet 2014, M. Robert Konigsberg, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 août 2014.

Référence de publication: 2014122325/14.

(140140653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Hamacolor S.à r.l, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6315 Beaufort, 1, rue de l'Ecole.  
R.C.S. Luxembourg B 159.332.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122784/9.

(140140996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Green Timbers Investments, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 151.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122780/9.

(140140451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Heinen Frères et Cie Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7432 Gosseldange, 11, route de Mersch.  
R.C.S. Luxembourg B 42.907.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le gérant*

Référence de publication: 2014122803/10.

(140141039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**HSBC International Select Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.  
R.C.S. Luxembourg B 84.174.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HSBC INTERNATIONAL SELECT FUND*

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014122813/12.

(140140589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**CEREP Tour Air 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 132.520.

—  
EXTRAIT

En date du 10 juillet 2014, M. Robert Konigsberg, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 août 2014.

Référence de publication: 2014122327/14.

(140141055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Gosdorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 129.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122760/9.

(140140724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**German Sun S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 155.937.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122771/9.

(140140399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Harbor Phase I G.P S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 105.297.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014122787/10.

(140141236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**M&G Chemicals, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F.Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 174.890.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2014.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2014122943/12.

(140141061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Cerep USA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.336.

—  
EXTRAIT

En date du 10 juillet 2014, M. Robert Konigsberg, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 août 2014.

Référence de publication: 2014122328/14.

(140141047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Hekuba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.136.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122791/9.

(140140823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Ideal Toitures, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Z.I. im Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 61.997.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122835/9.

(140141231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Ima Pharm Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9780 Wintrange, 66B, route de Lullange.

R.C.S. Luxembourg B 98.456.

—  
Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122836/10.

(140140915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Mares 3 S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 183.465.

—  
Les statuts coordonnés au 23/07/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 05/08/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014122974/12.

(140141044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Momentum Partner Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.  
R.C.S. Luxembourg B 186.084.

—  
*Extrait des résolutions prises par le gérant unique en date du 05 août 2014*

Le siège social et administratif de la société est transféré au 22 boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg.

Etienne HAUMONT  
LE GERANT UNIQUE

Référence de publication: 2014122991/12.

(140141230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Micropolis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 120.750.

—  
Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122989/9.

(140141173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Maps S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 163.782.

—  
Le bilan au 31 décembre 2013 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122952/9.

(140140733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**CEREP 3 Piccadilly Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 130.449.

—  
EXTRAIT

En date du 10 juillet 2014, M. Robert Konigsberg, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 août 2014.

Référence de publication: 2014122329/14.

(140140647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Immodali S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 142.563.

—  
Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2014122841/10.

(140141312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

Signature.

**CEREP 4 Piccadilly Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 130.431.

## EXTRAIT

En date du 10 juillet 2014, M. Robert Konigsberg, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 août 2014.

Référence de publication: 2014122330/14.

(140140646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Coliod S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 188.032.

Suivant décision du gérant, en date du 17 Juillet 2014, le siège social de la société a été transféré du 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg au 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, à compter du 1<sup>er</sup> août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2014122345/13.

(140141122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Favières Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 140.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Favières Holding*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014122722/11.

(140141270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Antlia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 96.949.

## EXTRAIT

Avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la société F.G.S. CONSULTING LLC, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Las Vegas sous le numéro E0048502007-1 ayant son siège social à NV 89101, 520 S., 7<sup>th</sup> Street, Suite C a donné sa démission en tant que commissaire aux comptes de la société ANTLIA S.A., immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96949

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Luxembourg Management Services S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014123952/16.

(140137308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2014.

---



**COREplus II Diversified Feeder, SICAR S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.601.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale en date du 28 juillet 2014*

Le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch 1-1471 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122352/13.

(140140468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Green Tree Fund SICAV SIF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 163.538.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Green Tree Fund SICAV SIF S.A.*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014122762/11.

(140140173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Halva S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 178.803.

—  
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 juillet 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 juillet 2014.

Référence de publication: 2014122783/11.

(140140569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Imed Healthcare S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 40-42, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 155.649.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122837/9.

(140141000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**ImmoFlex, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 53, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 61.494.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014122842/10.

(140140461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**IMP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 159.669.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Diekirch, le 05 août 2014.

Référence de publication: 2014122843/10.

(140140988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Ingersoll-Rand Lux Finance Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 100.100.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 138.705.

Ce dépôt remplace le précédent dépôt du 25/07/2014  
B138705 - L 140131440

## RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2014.

Référence de publication: 2014122825/13.

(140140361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Hello Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 40, rue Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 179.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2014122804/11.

(140140800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Intal Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 145.472.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122846/9.

(140140562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Henderson Diversified Income (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 133.443.

Le siège social de la Société est transféré du 4a Rue Henri Schnadt, L2530 Luxembourg au 2 Rue de Bitbourg, L1273 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122793/11.

(140140737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Ingersoll-Rand Lux International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 29.425,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 90.053.

Ce dépôt remplace le précédent dépôt du 25/07/2014

B 90053 - L140131036

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2014.

Référence de publication: 2014122826/13.

(140140362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

**Parker Hannifin Holding EMEA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 158.169.

JOINT MERGER AGREEMENT FOR A CROSS-BORDER MERGER

between

Parker Hannifin Holding EMEA S.à r.l.

(a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée))

R.C.S. Luxembourg B 158169

22, rue Goethe

L-1637 Luxembourg

Grand Duchy of Luxembourg

Corporate capital: EUR 12,503.-

(the "Acquiring Company")

And

Parker Origa Holding GmbH

(a Swiss limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung))

CH- 170.3.013.502-8

Baarerstrasse 18

6304 Zug

Switzerland

Corporate capital CHF 10'000'000.00

(the "Disappearing Company")

(the "Disappearing Company", and together with the Acquiring Company, the "Merging Companies" and each a "Merging Company")

WHEREAS,

A. It has been decided by the Board of Managers of the Acquiring Company and the Board of Managers of the Disappearing Company (collectively the "Management Boards") to merge the Disappearing Company with the Acquiring Company by way of a simplified cross-border vertical merger in accordance with the relevant provisions of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the "Luxembourg Company Law") containing inter alia provisions implementing the Directive 2005/56/EC of the European Parliament and of the Council of 26 October 2005 on cross-border mergers of limited liability companies and in accordance with articles 163a and 163b of the Swiss Federal Code on International Private Law (the "Merger").

B. To this effect, the present joint cross-border merger agreement (the "Merger Agreement") has been prepared by the Management Boards for the purpose of setting out the terms and conditions of the Merger, in accordance with:

(i) the Luxembourg Company Law; and

(ii) the Swiss Merger Act of 3 October 3 2003, the Swiss Code of Obligations of 30 March 1911 and the Swiss Federal Act on International Private Law of 18 December 1987 (together, the "Swiss Law").

C. The Luxembourg Company Law expressly authorises a merger between a Luxembourg private limited liability company and a non-Luxembourg law governed company, provided that the law applicable to such non-Luxembourg law governed company does not prohibit such a merger.

D. The Swiss Law expressly authorises a merger between a Swiss limited liability company and a non-Swiss law governed private limited liability company, provided that the law applicable to the foreign law governed company does not prohibit such a merger.

E. The Acquiring Company is the sole shareholder of the Disappearing Company so that the Merging Companies qualify for the simplified merger procedure with transfer of all assets and liabilities of the Disappearing Company to the Acquiring Company at the moment of its dissolution without liquidation within the meaning of Article 278 of the Luxembourg Company Law and Article 23 para 1 subpara (a) of the Swiss Merger Act.

F. The accounting year of each of the Merging Companies runs from July 1<sup>st</sup> to June 30<sup>th</sup> of the following year.

G. None of the Merging Companies has yet been dissolved or declared bankrupt or is currently subject to a suspension of payments.

H. The provisions of this Merger Agreement, that are exclusively required by either the Luxembourg Company Law or the Swiss Law, will only have effect in the jurisdiction in which such provisions are required by law and will only be taken into account to scrutinise the internal legality of the Merger as regards that part of the procedure which concerns the Merging Company subject to that national law. With regard to the other Merging Company and the other authorities involved in the Merger, such provisions will be deemed to be included for information purposes only and they will not be taken into account to scrutinise the internal legality of the Merger as regards that part of the procedure which concerns that other Merging Company.

With reference to Article 261 of the Luxembourg Company Law and Article 12 et seq. of the Swiss Merger Act, it has been agreed between the Management Boards as follows;

#### MERGER AGREEMENT

**1. Description of the Merging Companies.** The Acquiring Company is a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated by deed of Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) on 1 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 412 of 3 March 2011 and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the same notary on 23 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2221 of 6 September 2012. It is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg) under number B158.168.

The registered office of the Acquiring Company is fixed at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

The corporate object of the Acquiring Company consists in:

“the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, partnerships interests and other securities of any kind, the possession, the administration and the development of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises. It may acquire and/or sell, as the case may be, businesses from or to subsidiaries, affiliated or any other companies. It may also raise funds, in any manner whatsoever (including, without limitation, by the issue of (Convertible) Preferred Equity Certificates, bonds and notes), and lend them to directly or indirectly owned subsidiaries or other affiliated companies in any manner, including by granting loans to, or by acquiring, purchasing, subscribing for or otherwise receiving rights to debt instruments of any kind issued by such affiliated companies; more generally, it may render any assistance, including by way of guarantees, to its subsidiaries or affiliated companies. The Company may borrow in any form, save that it may not raise funds from the public.

The Company may employ any technique and instrument relating to its assets or investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments to protect against exchange risks and interest rate risks.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation that it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.”

The issued share capital of the Acquiring Company, as of the date of this Merger Agreement, amounts to twelve thousand five hundred three Euro (EUR 12,503.-) and is divided into twelve thousand five hundred three (12,503) shares of a par value of one Euro (EUR 1.-) per share. All of its issued shares are fully paid up.

The Disappearing Company is a Swiss limited liability company incorporated on 7 April 1988 and whose articles of association have been amended for the last time on 15 June 2011, published in the Swiss Official Gazette of Commerce, number 8699 of 29 June 2011. It is registered with the Commercial Register of Canton Zug under number CH-170.3.013.502-8.

The registered office of the Disappearing Company is fixed at Baarerstrasse 18, 6304 Zug.

The corporate object of the Disappearing Company consists in the acquisition and holding of participations and assets as well as financing of companies and commercial transactions.

The issued share capital of the Disappearing Company, as of the date of this Merger Agreement, amounts to ten million Swiss Francs (CHF 10,000,000.-) and is divided into ten thousand (10,000) shares of a par value of one thousand Swiss Francs (CHF 1,000.-) per share. All of its issued shares are fully paid up.

**2. Merger Terms - Publication.** The Disappearing Company shall merge into the Acquiring Company by way of a simplified vertical merger procedure in accordance with (i) the Luxembourg Company Law, in particular Articles 278 to 280 thereof providing for the acquisition by the acquiring company holding one hundred percent (100%) of the share capital, corporate units and securities conferring voting rights of the disappearing company and (ii) the Swiss Law, in particular Article 23 para 1 subpara a of the Swiss Merger Act as well as Article 163b et seqq. of the Swiss Federal Act on International Private Law, and (iii) the terms and conditions included in this Merger Agreement ((i), (ii) and (iii), collectively, the “Merger Terms & Conditions”).

The Merger shall be effective, at 0.00 am, on the date of publication in accordance with Article 9 and Article 273ter (1) of the Luxembourg Company Law of the Luxembourg law governed notarial meeting of the Acquiring Company approving the Merger, which publication may occur no earlier than one (1) month after the date of publication of the present Merger Agreement and only after all verifications referred to in Article 271 of the Luxembourg Company Law have been made (the “Publication Date”).

**3. Legal consequences of the Merger.** Upon the effectiveness of the Merger, all the assets and liabilities of the Disappearing Company (as such assets and liabilities shall exist on the Publication Date) shall be transferred to the Acquiring Company by operation of law (transmission universelle de l'ensemble du patrimoine act if et passif), the Disappearing Company shall cease to exist and all its issued shares shall be cancelled.

All constitutional documents and registers of shares or other instruments of the Disappearing Company, any shareholders' agreement relating to the Disappearing Company, as well as all corporate resolutions and financial statements (plus annexes and reports) of the Disappearing Company, shall be accessible to the Acquiring Company for the duration prescribed by Luxembourg Company Law.

**4. Reference accounts to determine the conditions of the Merger.** The conditions of the Merger have been determined by reference to the financial statements of the Disappearing Company as of 30 June 2013 and the financial statements of the Acquiring Company as of 30 June 2013 provided, however, that the assets and liabilities of the Disappearing Company shall be legally transferred to the Acquiring Company in their condition existing on the Publication Date.

**5. Consideration for the transfer of all the assets and liabilities of the Disappearing Company.** There will be no issue of new shares by the Acquiring Company in exchange for all the assets and liabilities transferred by the Disappearing Company in accordance with Article 278 of the Luxembourg Company Law and Article 9 para 1 of the Swiss Merger Act.

**6. Reference date for accounting purposes.** The Merger is carried through with accounting effect from 1 July 2013 (the “Accounting Date”), from which date the operations of the Disappearing Company shall be treated for accounting purposes as being carried out on behalf of the Acquiring Company.

The Acquiring Company shall thus take up in its accounting books all assets and liabilities of the Disappearing Company for their value as it stood in the books of the Disappearing Company as at 30 June 2013, and all of the profits and/or losses of the Disappearing Company from 1 July 2013 until the Publication Date shall be accounted as profits and/or losses of the Acquiring Company.

**7. Valuation.** The Merger being an intra-group operation, the transferred assets and the assumed liabilities of the Disappearing Company shall be assessed at their book value for legal and accounting purposes,

**8. Articles of Association.** The articles of association of the Acquiring Company currently read as indicated in Annex A to this Merger Agreement and such articles of association will remain substantially the same after the Publication Date.

**9. Composition of the Board of Managers of the Acquiring Company.** The Board of Managers of the Acquiring Company currently consists of the following persons:

- Muriel-Hélène BUCHET
- Nigel PARSONS
- Martijn ROUWENHORST
- Joachim GUHE
- Oleg WILLIAMSON

As from the Date of Publication, the Board of Managers of the Acquiring Company shall consist of the following persons;

- Muriel-Hélène BUCHET
- Nigel PARSONS
- Martijn ROUWENHORST
- Joachim GUHE
- Oleg WILLIAMSON

**10. Merger report of the Management Boards.** The sole shareholder of the Acquiring Company has agreed to the waiver of the requirement as set out in Article 265 of the Luxembourg Company Law for the preparation of a merger report by the Board of Managers of the Acquiring Company pursuant to Article 265 (3) of the Luxembourg Company Law.

A merger report does not need to be drawn up by the Board of Managers of the Disappearing Company in the case of a simplified merger procedure pursuant to Article 24 para 1 in connection with Article 14 of the Swiss Merger Act.

**11. Independent Expertise.** The sole shareholder of the Acquiring Company has agreed to the waiver of the requirement, as set out in Article 266 (1) to (4) of the Luxembourg Company Law, for an examination of the draft terms of the Merger by an independent expert and the drawing up of a report with regard thereto.

Based on Article 23 para 1 of the Swiss Merger Act the examination of the Merger Agreement by an independent expert and the drawing up of a report with regard thereto is not required.

**12. Likely consequences of the Merger for the employment.** The Board of Managers of the Disappearing Company hereby confirms that on the date hereof there are no contracts of employment in place.

**13. Special rights in the Acquiring Company - Creditors' rights.** There are no persons or entities that hold special rights in the Merging Companies. The Acquiring Company will not as a result of the Merger issue shares or other forms of securities granting special rights.

Creditors of the Merging Companies are informed that under Luxembourg law they are entitled to apply within two (2) months of the Date of Publication to the judge presiding the chamber of the Luxembourg district court dealing with commercial matters and sitting as in urgency matters obtain adequate safeguard of collateral for their matured or un-matured debts, in case the Merger would make such protection necessary.

Creditors concerned by the Merger and having questions pertaining to the Merger and their claims may address such questions in writing to the following addresses:

the Acquiring Company  
22, rue Goethe  
L-1637 Luxembourg  
Grand Duchy of Luxembourg  
or  
the Disappearing Company  
Baarerstrasse 18  
6304 Zug  
Switzerland

At the above addresses, creditors may obtain, upon written request and free of charge, all necessary information and documentation pertaining to the Merger.

Creditors of the Disappearing Company were informed with three publications in the Swiss Official Gazette of Commerce (on 7, 8, 9 October 2013) regarding their rights to apply within two (2) months of the date of the last publication to the Disappearing Company to obtain safeguard of collateral for their claims, unless the Disappearing Company demonstrates that the claims are not endangered due to the Merger.

**14. Special Advantages.** No special advantages were or shall be granted in connection with the Merger to the members of the Management Boards, any statutory or independent auditor of the Merging Companies, or any other experts or advisers of the Merging Companies.

**15. Tax.** The Merger is not expected to trigger any payments of taxes in Luxembourg provided that: (i) the Acquiring Company has held its shares in the Disappearing Company for more than twelve (12) months prior to the Accounting Date; and (ii) the Disappearing Company is fully subject to an income tax at a rate of at least ten point five per cent (10.5%) and its taxable basis is computed according to rules and criteria similar to those applicable in Luxembourg.

As regards the Disappearing Company, the Merger shall qualify as a tax free operation as confirmed by a tax ruling agreed with the Swiss tax authorities.

**16. Approvals necessary for completion of the Merger.** None of the Merging Companies have issued any bonds or similar debt instruments and therefore no approval of any bondholder is necessary to effect the Merger.

In accordance with Article 9 and Article 273ter (1) of the Luxembourg Company Law, a Luxembourg law governed notarial meeting of the Acquiring Company approving the Merger, and stating that all legal acts and formalities required for the Merger in respect of the local company and the Merger Agreement were duly complied with under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in accordance with the Swiss Law, a lawyer residing in Switzerland, will deliver a legal opinion confirming the correct completion of all pre-merger acts and formalities for the part of the procedure relating to the Disappearing Company, respectively.



**17. Documents available at the registered office of each of the Merging Companies.** The following documents are available at the registered offices of the Acquiring Company:

- (i) this Merger Agreement (including its annexes); and
- (ii) the annual accounts and relating reports of each of the Merging Companies for the last three (3) accounting years.

Each shareholder of the Merging Companies may obtain, upon request and free of charge, copies of these documents pertaining to the Merger.

The making available of the relevant information at the registered office of the Disappearing Company as set out in Article 16 of the Swiss Merger Act is not necessary in the case of a simplified merger pursuant to Article 24 para 1 of the Swiss Merger Act.

**18. Filing of corporate documents of Merging Companies with public registers.** This Merger Agreement (including its annexes), just as certain corporate documents of the Acquiring Company in general, are filed with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the company's name and its registration number B 158169 on or around 15 December 2013 and shall be published in the Luxembourg official gazette in accordance with Article 262 of the Luxembourg Company Law shortly thereafter and, if possible, not later than 31 December 2013.

**Languages.** A French, English and German version of this Merger Agreement shall be available at the registered offices of the Merging Companies.

For purposes of Swiss law, the English language version of this Merger Agreement shall be binding.

For purposes of Luxembourg Company Law, the French language version of this Merger Agreement shall be binding.

**Follows the french version of the above text**

#### PROJET COMMUN DE FUSION TRANSFRONTALIÈRE

ENTRE

Parker Hannifin Holding EMEA S.à r.l.

(société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois)

R.C.S. Luxembourg B 158169

22, rue Goethe,

L-1637 Luxembourg,

Grand-Duché de Luxembourg

Capital social: EUR 12,503.-

(La «Société Absorbante»)

Et

Parker Origa Holdings GmbH

(société à responsabilité limitée de droit suisse (Gesellschaft mit beschränkter Haftung))

CH- 170.3.013.502-8

Baarerstrasse 18

6304 Zug

Suisse

Capital social: CHF 10,000,000.-

(La «Société Absorbée»)

(La «Société Absorbée» ensemble avec la Société Absorbante sont ci-après collectivement dénommées les «Parties à la Fusion» et chacune la «Partie à la Fusion»).

PRÉAMBULE

A. Le Conseil de Gérance de la Société Absorbante et le Conseil de Gérance de la Société Absorbée (collectivement dénommés les «Conseils de Gérance») ont décidé de fusionner la Société Absorbée avec la Société Absorbante par voie d'une fusion transfrontalière verticale simplifiée conformément aux dispositions applicables de la loi Luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi Luxembourgeoise») mentionnant inter alia des dispositions appliquant la Directive 2005/56/CE du Parlement et du Conseil Européen et du 26 octobre 2005 sur les fusions transfrontalières des sociétés à responsabilité limitées et conformément aux articles 163a et 163b du Code Fédéral Suisse sur le Droit Privé International (la «Fusion»).

B. A cet effet, le présent projet commun de fusion transfrontalière (le «Projet de Fusion») a été établi par les Conseils de Gérance pour établir les conditions de la Fusion, conformément à:

(i) la Loi Luxembourgeoise; et

(ii) la Loi Fédérale Suisse sur la Fusion du 3 octobre 2003, le code Suisse des obligations du 30 mars 1911 et la Loi Fédérale Suisse sur le Droit International Privé du 18 décembre 1987, (collectivement dénommés la «Loi Suisse»).

C. La Loi Luxembourgeoise autorise expressément la fusion entre une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois et une société non soumise au droit luxembourgeois, pour autant que le droit applicable à la société non soumise au droit luxembourgeois n'interdise pas une telle fusion.

D. La Loi Suisse autorise expressément la fusion entre une société à responsabilité limitée de droit suisse et une société à responsabilité limitée non soumise au droit suisse, pour autant que le droit applicable à une telle société soumise à un droit étranger n'interdise pas une telle fusion.

E. La Société Absorbante est l'associé unique de la Société Absorbée de telle sorte que les Parties à la Fusion bénéficient de la procédure de fusion simplifiée avec transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante au moment de sa dissolution sans liquidation et ce au sens de l'Article 278 de la Loi Luxembourgeoise et de l'Article 23 paragraphe la de la Loi Fédérale Suisse sur la Fusion.

F. L'exercice social des Parties à la Fusion court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin de l'année suivante.

G. Aucune des Parties à la Fusion n'a jusqu'ici été dissoute ou été déclarée en faillite ou n'est actuellement soumise à une suspension des paiements.

H. Les dispositions du présent Projet de Fusion qui sont exclusivement requises, soit par la Loi Luxembourgeoise soit par la loi Suisse, prendront uniquement effet dans la juridiction dans laquelle de semblables dispositions sont requises par la loi et seront uniquement prises en considération pour apprécier la légalité interne de la Fusion concernant certains éléments de la procédure soumis aux dispositions de ce droit national et s'appliquant à la Partie à la Fusion. Vis-à-vis de l'autre Partie à la Fusion et des autres autorités impliquées dans la fusion, ces dispositions auront un caractère simplement informatif et ne seront pas prises en considération pour apprécier la légalité interne de la Fusion concernant certains éléments de la procédure et s'appliquant uniquement à l'autre Partie à la Fusion.

En référence à l'Article 261 de la Loi Luxembourgeoise et à l'Article 12 et seq. de la Loi Fédérale Suisse sur la Fusion, il a été convenu entre les Conseils de Gérance ce qui suit:

## PROJET DE FUSION

**1. Description des Parties à la Fusion.** La Société Absorbante est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois constituée par acte notarié de Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 1 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 412 du 3 mars 2011 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du même notaire en date du 23 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2221 du 6 septembre 2012. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.168.

Le siège social de la Société Absorbante est fixé au 22, rue, Goethe, L-1637 Luxembourg.

L'objet social de la Société Absorbante consiste en:

«la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets, parts sociales et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration et le développement de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale; elle peut acquérir et/ou vendre, si nécessaire, des entreprises de ou à des filiales directes ou indirectes, des sociétés affiliées, ou toutes autres sociétés. Elle peut lever des fonds, de quelque manière que ce soit (y compris, et sans limitation, par l'émission de «Preferred Equity Certificates» (convertibles), titres, obligations et créances), et les prêter à des filiales directes ou indirectes ou d'autres sociétés affiliées par tous moyens y compris en accordant des prêts ou en acquérant, achetant, souscrivant ou en recevant des droits relatifs à des instruments de dette de toutes sortes émis par ces sociétés affiliées; plus généralement, elle peut prêter tous concours, y compris accorder des garanties, à ses filiales ou sociétés affiliées, La Société peut emprunter sous toutes les formes à l'exception des levées de fonds auprès du public.

La Société pourra utiliser toutes techniques et tous instruments relatifs à ses biens et/ou ses investissements permettant une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et tous instruments pour la protéger contre des risques de change et des risques de taux d'intérêts.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet». Le capital social émis de la Société Absorbante, en date de ce Projet de Fusion, est égal à douze mille cinq cent trois Euros (EUR 12.503,-) et est divisé en douze mille cinq cent trois (12.503) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) par part sociale. Toutes les parts sociales émises sont entièrement libérées.

La Société Absorbée est une société à responsabilité limitée de droit Suisse constituée en date du 7 avril 1988, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 15 juin 2011 et publiés à la feuille officielle suisse du commerce, numéro 8699 du 29 juin 2011. Elle est immatriculée au Registre Commercial du Canton de Zug sous le numéro CH-170.3.013.502-8.

Le siège social de la Société Absorbante est fixé au Baarerstrasse 18,6304 Zug.

L'objet social de la Société Absorbée consiste en l'acquisition et la prise de participation et la détention d'actifs ainsi que le financement de sociétés et en la participation à des transactions commerciales.



Le capital social émis de la Société Absorbée, en date de ce Projet de Fusion, est égal à dix millions Francs Suisses (CHF 10.000.000,-) et est divisé en dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur de mille Francs Suisses (CHF 1.000,-) par part sociale. Toutes les parts sociales émises sont entièrement libérées.

**2. Modalités de la Fusion - Publication.** La Société Absorbée fusionnera avec la Société Absorbante par voie de fusion verticale simplifiée, conformément (i) à la Loi Luxembourgeoise, plus particulièrement aux Articles 278 à 280 prévoyant l'acquisition par la société absorbante détenant 100% du capital social, des parts sociales et autres titres conférant un droit de vote de la société absorbée, et (ii) à la Loi Suisse, plus particulièrement à l'Article 23 para 1 subpara a de la Loi Fédérale Suisse sur la Fusion et à l'article 163b et seqq. de la Loi Fédérale Suisse sur le Droit International Privé, et (iii) aux conditions prévues par le présent Projet de Fusion ((i), (ii) et (iii) collectivement dénommés les «Conditions de la Fusion»).

La Fusion prendra effet, à 00.00 heures, au jour de publication de l'acte notarié soumis au droit luxembourgeois et approuvant la Fusion et ce conformément aux dispositions de l'Article 9 et de l'Article 273ter (1) de la Loi Luxembourgeoise; cette publication ne pouvant intervenir avant le délai de un mois suivant la date de publication du présent Projet de Fusion et seulement sous réserve de l'accomplissement préalable des formalités prévues à l'Article 271 de la Loi Luxembourgeoise (la «Date de Publication»).

**3. Effets juridiques de la Fusion.** Lors de la prise d'effet de la Fusion, tous les actifs et les passifs de la Société Absorbée (tel qu'ils existeront à la Date de Publication) seront transférés de plein droit à la Société Absorbante (transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif), la Société Absorbée cessera donc d'exister et toutes ses parts sociales préalablement émises seront annulées.

Tous les documents constitutifs et registres des parts sociales ou autres titres de la Société Absorbée, tout pacte d'associés relatif à la Société Absorbée, ainsi que toutes les décisions sociales et tous les comptes financiers (avec annexes et rapports) de la Société Absorbée doivent être disponibles au profit de la Société Absorbante pendant la durée prévue par la Loi Luxembourgeoise.

**4. Comptes de référence pour définir les conditions de la Fusion.** Les conditions de la Fusion ont été définies par référence aux états financiers de la Société Absorbée datant du 30 juin 2013 ainsi que par référence aux états financiers de la Société Absorbante datant du 30 juin 2013, étant entendu toutefois que l'actif et le passif de la Société Absorbée seront transférés d'un point de vue juridique à la Société Absorbante dans leurs états existants à la Date de Publication.

**5. Contrepartie du transfert de l'ensemble de l'actif et du passif de la Société Absorbée.** Il n'y aura aucune émission de nouvelles parts sociales par la Société Absorbante en contrepartie du transfert de l'ensemble de l'actif et du passif de la Société Absorbée et ce conformément à l'Article 278 de la Loi Luxembourgeoise et de l'Article 9, para 1 de la Loi Fédérale Suisse sur la Fusion.

**6. Date d'effet comptable.** La date d'effet comptable, à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante, sera la date de 1 juillet 2013 (la «Date d'Effet Comptable»).

La Société Absorbante comptabilisera donc dans ses livres comptables tous les actifs et tous les passifs de la Société Absorbée à leur valeur au 30 juin 2013, et tous les profits et/ou pertes de la Société Absorbée du 1 juillet 2013 jusqu'à la Date de Publication seront comptabilisés comme des profits et/ou pertes de la Société Absorbante.

**7. Evaluation.** S'agissant d'une Fusion intragroupe, les actifs transférés et les passifs à la charge de la Société Absorbée seront évalués à leur valeur comptable à des fins juridiques et comptables.

**8. Statuts.** Les statuts actuels de la Société Absorbante sont tels qu'indiqués à l'Annexe A du présent Projet de Fusion et demeureront substantiellement inchangés après la Date de Publication.

**9. Composition du Conseil de Gérance de la Société Absorbante.** Le Conseil de Gérance de la Société Absorbante est composé actuellement comme suit:

- Muriel-Hélène BUCHET
- Nigel PARSONS
- Martijn ROUWENHORST
- Joachim GUHE
- Oleg WILLIAMSON

A compter de la Date de Publication, le Conseil de Gérance de la Société Absorbante sera composé des personnes suivantes:

- Muriel-Hélène BUCHET
- Nigel PARSONS
- Martijn ROUWENHORST
- Joachim GUHE
- Oleg WILLIAMSON

**10. Rapport commun des Conseils de Gérance.** L'associé unique de la Société Absorbante a accepté de renoncer aux dispositions de l'article 265 de la Loi Luxembourgeoise concernant l'établissement d'un rapport écrit du conseil de gérance de la Société Absorbante sur le Projet de Fusion conformément à l'article 265 (3) de la Loi Luxembourgeoise.

Un rapport écrit du Conseil de Gérance de la Société Absorbée sur le Projet de Fusion n'est pas nécessaire dans le cas d'une fusion simplifiée conformément aux dispositions de l'Article 24 para 1 lié à l'article 14 de la Loi Fédérale Suisse sur la Fusion.

**11. Expert(s) indépendantes.** L'associé unique de la Société Absorbante a accepté de renoncer aux dispositions de l'Article 266 (1) à l'Article 266 (4) de la Loi Luxembourgeoise, concernant l'obligation de faire procéder à l'examen du Projet de Fusion par un expert indépendant et la préparation d'un rapport écrit par ledit expert indépendant. Selon Article 23 para 1 de la Loi Fédérale Suisse sur la Fusion, l'examen du Projet de Fusion par un expert indépendant et l'établissement d'un rapport écrit par ledit expert indépendant n'est pas requis.

**12. Effets probables de la Fusion sur l'emploi.** Le Conseil de Gérance de la Société Absorbée confirme par la présente qu'à la date des présentes aucun contrat de travail n'est en place.

**13. Droits spéciaux dans la Société Absorbante - Droits des créanciers.** Aucune personne ni aucune entité ne détient des droits spéciaux dans les Parties à la Fusion. La Société Absorbante n'émettra aucune action ou toutes autres formes de titres donnant des droits spéciaux, suite à la Fusion.

Les créanciers des Parties à la Fusion sont informés qu'en vertu de la Loi Luxembourgeoise, ils disposent du droit de demander endéans un délai de deux (2) mois suivant la Date de Publication au magistrat président la chambre du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale et en matière de référé, la constitution de sûretés pour leurs créances échues ou non-échues, au cas où cette Fusion rendrait ces garanties nécessaires.

Les créanciers concernés par la Fusion et ayant des questions sur la Fusion et leurs créances peuvent adresser leur questions par écrit aux adresses suivantes;

La Société Absorbante

22, rue Goethe

L-1637 Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg

ou

La Société Absorbée

Baarerstrasse 18

6304 Zug

Suisse

Les créanciers peuvent obtenir gratuitement aux adresses susmentionnées, sur demande écrite, toutes informations et tous documents nécessaires en rapport avec la Fusion. Les créanciers de la Société Absorbée ont été informés par trois publications dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce (les 7, 8, 9 Octobre 2013) du droit, endéans un délai de deux (2) mois suivants la date de la dernière publication de la Société Absorbée, d'obtenir des garanties pour protéger leurs droits, à moins que la Société Absorbée ne démontre que lesdits droits ne sont pas menacés d'extinction par la Fusion.

**14. Avantages spéciaux.** Aucun avantage particulier n'a été ou ne sera accordé suite à la Fusion, aux membres des Conseils de Gérance, ni au commissaire aux comptes ou au réviseur d'entreprises des Parties à la Fusion, ni à tout autres experts ou conseillers des Parties à la Fusion.

**15. Impôts.** La Fusion devrait être exonérée d'impôts au Luxembourg, à condition que: (i) la Société Absorbante ait détenu les actions dans la Société Absorbée depuis plus de douze (12) mois avant la Date d'Effet Comptable, et (ii) la Société Absorbée soit entièrement assujetti à un impôt sur le revenu à un taux d'au moins dix virgule cinq pour cent (10,5%) et que la base imposable soit calculée selon des règles et des critères similaires à ceux en vigueur au Luxembourg.

En ce qui concerne la Société Absorbée, la Fusion sera exempte d'imposition tel que confirmé par un accord fiscal avec les autorités fiscales Suisse.

**16. Approbations nécessaires pour l'achèvement de la Fusion.** Aucune des Parties à la Fusion n'a émis d'obligations ni d'instruments de dette similaires et par conséquent aucun accord d'aucun obligataire n'est requis aux fins de rendre la Fusion effective.

Conformément à l'Article 9 et à l'Article 273ter(I) de la Loi Luxembourgeoise, l'acte notarié soumis au droit luxembourgeois approuvant la Fusion et attestant que tous les actes et formalités requises pour la Fusion pour la société concernée et le projet de Fusion, ont été dûment respectés au regard de la loi du Grand-Duché de Luxembourg. Pour ce qui concerne la Loi Suisse, un avocat résidant en Suisse, émettra un avis juridique confirmant et attestant de l'accomplissement de tous les prérequis de la Fusion et des formalités concernant les éléments de la procédure relative à la Société Absorbée.

**17. Documents disponibles au siège social de chacune des Parties à la Fusion.** Les documents suivants sont disponibles aux sièges sociaux de la Société Absorbante:

- (i) le présent Projet de Fusion (ainsi que ses annexes); et
- (ii) les comptes annuels et rapports y relatifs de chacune des Parties à la Fusion des trois (3) derniers exercices sociaux.

Chaque associé des Parties à la Fusion peut obtenir, sur demande et gratuitement, des copies de ces documents relatifs à la Fusion.

La mise à disposition des informations au siège social de la Société Absorbée tel que prévu à l'article 16 de la Loi Fédérale Suisse sur la Fusion n'est pas requise dans le cas d'une fusion simplifiée et ce conformément à l'Article 24 para 1 de la Loi Fédérale Suisse sur la Fusion.

**18. Dépôt des documents sociaux des Parties à la Fusion auprès de registres publics.** Ce Projet de Fusion (incluant les annexes), tout comme certains documents sociaux de la Société Absorbante en général, sera déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la dénomination de la société et sous son numéro d'immatriculation B 158.169 le ou aux alentours du 15 décembre 2013 et sera publié dans le Mémorial B luxembourgeois conformément à l'Article 262 de la Loi Luxembourgeoise et dans la mesure du possible pas après le 31 décembre 2013.

**19. Langues.** Les versions française, anglaise et allemande de ce Projet de Fusion sont disponibles aux sièges sociaux des Parties à la Fusion.

Pour les besoins de la Loi Suisse, la version anglaise de ce Projet de Fusion fait foi.

Pour les besoins de la Loi Luxembourgeoise, la version française de ce Projet de Fusion fait foi.

## Annexe A

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 décembre 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 9 août 2012.

Francis KESSELER

Notaire

constitution

03.12.2010 Maître Francis KESSELER, notaire C 412 du 03.03.2011 de résidence à Esch/Alzette

dernière modification

21.12.2011 Maître Francis KESSELER, notaire non encore publié de résidence à Esch/Alzette

## STATUTS COORDONNES

### Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Legal form.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée as governed by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law on Commercial Companies"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

**Art. 2. Denomination.** The denomination of the company is "Parker Hannifin Holding EMEA S.à.r.l." (the "Company").

#### Art. 3. Registered office.

3.1 The registered office is established in Luxembourg-city.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances,

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

3.2 The registered office may be transferred to any other place within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the sole manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company.

3.3 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of participants of the Company.

3.4. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 4. Object.** The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, partnerships interests and other securities of any kind, the possession, the administration and the development of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises. It may acquire and/or sell, as the case may be, businesses from or to subsidiaries, affiliated or any other companies. It may also raise funds, in any manner whatsoever (including, without limitation, by the issue of (Convertible) Preferred Equity Certificates, bonds and notes), and lend them to directly or indirectly owned subsidiaries or other affiliated companies in any manner, including by granting loans to, or by acquiring, purchasing, subscribing for or otherwise receiving rights to debt instruments of any kind issued by such affiliated companies; more generally, it may render any assistance, including by way of guarantees, to its subsidiaries or affiliated companies. The Company may borrow in any form, save that it may not raise funds from the public.

The Company may employ any technique and instrument relating to its assets or investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments to protect against exchange risks and interest rate risks.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation that it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5. Duration.** The Company is formed for an unlimited period.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any participant.

## **Title II. - Capital - Parts - Transfer of parts**

### **Art. 6. Share capital.**

6.1. The capital is fixed at twelve thousand five hundred and three Euros (EUR 12,503.-), represented by twelve thousand five hundred and three (12,503) parts with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, entirely subscribed and fully paid up.

6.2. The share premium shall be allocated to a special premium reserve, which, upon a resolution of the general meeting of participants or, as the case may be, of the sole manager or the board of managers, may be repaid at any time to the participants of the company (including without limitation upon share redemption) in accordance with the terms and under the conditions to be determined in said corporate resolution. For the avoidance of doubt, the Company shall treat any balance standing to the credit of the special premium reserve as fungible and must not reserve it, in whole or in part, to any holder of parts in respect of which share premium has been paid in.

### **Art. 7. Transfer of parts.**

7.1 The Company keeps and maintains the sole register of the Company's participants. The register indicates the name and residence of the participant, the number of parts he holds in the Company, the date of acquisition of such parts as well as any transfers made to existing or new participants. The register is updated by any two managers of the Company upon any transfer of parts to existing or new participants, any share capital increase and any other change affecting the ownership of the parts. Any participant has a right to inspect the register subject to giving fifteen (15) days prior notice to the managers).

7.2 Parts are freely transferable among participants. According to the Law on Commercial Companies, transfers of parts to non-participants may only be made with the prior approval of participants representing three quarters (3/4) of the share capital.

7.3 Parts are indivisible with regard to the Company, which admits only one (1) owner for each of them.

**Art. 8. Redemption.** Parts in the Company shall not be redeemable at the request of a participant. The Company, however, may redeem its parts whenever the sole manager or, as the case may be, the board of managers considers this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the Company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company.

## **Title III. - Management**

**Art. 9. Appointments and removals of manager(s).** The Company is managed by one (1) or more managers, whether participant(s) or not. Manager(s) is/are appointed by the sole participant or by the general meeting of participants for a term as determined by, as the case may be, the sole participant, or the general meeting of participants. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The general meeting of participants has the power to remove any manager at any time without giving reasons.

### **Art. 10. Procedure of board managers' meetings.**

10.1 As long as there is a sole manager, all resolutions taken by the sole manager are validly adopted if they are in writing.

10.2 If there is more than one (1) manager appointed, all resolutions are valid if adopted in writing by any two (2) managers acting jointly.

10.3 All managers shall be convened to physical meetings which shall be held as often as required by the interests of the Company, and at least, once a year. In addition, at any such meetings, the managers shall be entitled to review any and all actions undertaken by any two (2) managers having acted jointly in compliance with paragraph 2, above.

The board of managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telefax or telegram another member of the board of managers to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the board of managers, who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present in person at such meeting, shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the board of managers, who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device, shall ratify their votes so cast by signing a copy of the minutes of the meeting.

The board of managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him, or in the absence of the president, upon convening of any of the managers, as often as the interest of the Company so requires.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman or the secretary. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceeding or elsewhere, will be validly signed by the chairman of the meeting or the secretary.

10.4 Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

#### **Art. 11. Powers of the management.**

11.1 The board of managers is vested with the broadest powers, which are not reserved as a matter of law or by the Articles to the general participants' meeting, to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

11.2 The board of managers represents the Company towards third parties and any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of managers.

#### **Art. 12. Delegation of powers - Liability.**

12.1 In case several managers constituting together a board of managers, have been appointed, the board of managers may delegate its powers to conduct the daily management ("gestion journalière") of the Company to one (1) or more managers, who will be called "managing director(s)".

12.2 The sole manager, or in case several managers constituting together a board of managers have been appointed, any two (2) managers, under their joint signature, or the board of managers as a whole, may also appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

12.3 Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by any two (2) managers under article 12.2 above or, as the case may be, the board of managers as a whole pursuant to the previous paragraph, the Company is validly bound in any circumstances by the sole signature of the sole manager and in case of a board of managers, by the joint signature of any two (2) members thereof.

12.4 The board of managers may appoint a secretary, whether or not member of the board of managers, who shall be responsible for the material organization of the meetings to be held by the board of managers, the drafting of the minutes of such meetings, the delivery of copies of such minutes, if requested.

The secretary shall be present at the meetings of the board of managers. He/she may be removed at any time by the board of managers.

12.5 The managers) shall be liable towards the Company for the execution of the mandate given to them and for any misconduct in the management of the Company's affairs. The manager(s) shall be jointly and severally liable both towards the Company and any third parties for damages resulting from the violation of the Law on Commercial Companies or the Articles. They shall be discharged from such liability in the case of a violation to which they were not a party provided no misconduct is attributable to them and they have reported such violation to the first general meeting of participants after they had acquired knowledge thereof.

### **Title IV. - General meeting of the participants**

#### **Art. 13. Procedural rules for general participants' meetings and votes of participants at general participants' meetings.**

13.1 The sole participant shall exercise all powers vested with the general meeting of participants under section XII of the Law on Commercial Companies.

All decisions exceeding the powers of the managers) shall be taken by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one (1) but less than twenty-five (25) participants, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the management.

13.2. Decisions of holders of parts shall be taken in a general meeting duly held in Luxembourg or by written consultation at the initiative of the sole manager, or as the case may be, the board of managers.

33.3 Unless stated otherwise in these Articles, the board of managers of the Company, as well as participants representing together more than fifty percent (50%) of the outstanding share capital may call general participants' meetings. At least one (1) general participants' meeting shall be held each year in order to approve the financial accounts of the Company.

13.4 Unless stated otherwise in these Articles, all general meetings shall be called by giving at least two (2) clear days' notice. Any general meeting may be called by a shorter notice if agreed by all the participants of the Company. The notice shall specify the time and place of the meeting which shall necessarily be in Luxembourg.

13.5 Each participant has one (1) vote per share held in the share capital of the Company. Each participant may appoint a proxy to represent him at meetings. Each participant may take part in collective decisions irrespective of the number of parts, which he owns.

13.6 All general participants' meetings shall be called ordinary general participants' meeting. At an ordinary general participants' meeting, a resolution

is validly passed by way of simple majority. A simple majority exists if more than fifty percent (50%) of the total issued share capital votes in favour of the resolution. The following matters require approval at an ordinary general participants' meeting (non exhaustive list):

- Approval of the financial statements,
- Allocation of the profits,
- Declaration of an annual distribution,
- Appointment and removal of managers.

13.7 The following matters require approval in an extraordinary general participants' meeting (non exhaustive list):

- Any amendment to the Articles of the Company,
- Any increase or decrease in the share capital of the Company,
- Any change to the rights of the parts, and
- Dissolution of the Company.

## **Title V. - Financial year - Annual distributions - Interim dividends**

### **Art. 14. Financial year.**

14.1 The Company's financial year shall begin on the first day of July and shall end on the last day of June of the following year with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of formation of the Company and shall end on June 30, 2011.

14.2 Each year on the date of the financial year-end, the books are closed and the managers) prepare(s) the financial statements consisting of the balance sheet, the profit and loss account, as well as the notes to the accounts.

14.3 The financial statements will be submitted to the participants for approval at the annual general participants' meeting.

14.4 Each participant may inspect the financial statements at the Company's registered office.

### **Art. 15. Annual distributions.**

15.1 Each year, the Company sets aside an amount equal to five percent (5%) of the net profit of the year as per its approved financial statements in order to transfer it into a legal reserve, until that reserve amounts to ten percent (10%) of the Company's nominal capital.

15.2 The balance called "annual profits available for distribution" may be used freely by the participants together with the other existing reserves and profits carried forward, but after deduction of any losses carried forward. An annual dividend distribution for any given year may be decided upon by simple majority of the participants at the annual participants' meeting or at any moment in time.

### **Art. 16. Interim dividend distributions.**

16.1 Subject to and in accordance with article 15, the board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends on parts, subject only to three (3) conditions: a) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; b) the date of the interim accounts may not be older than three (3) weeks at the date of the relevant board meeting; and c) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficiently distributable profits exist.



16.2 For the purposes of article 16.1, distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions (including, without limitation, any share premium), less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law on Commercial Companies or of the Articles of the Company.

**Art. 17. Dissolution of the Company.** In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one (1) or more liquidators who need not to be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by article 142 of the Law on Commercial Companies.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

**Art. 18. Applicable laws.** The participants refer to the Law on Commercial Companies, and any other existing and applicable laws applicable, for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### Suit la version française du texte qui précède:

## Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme légale.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2.** La dénomination de la société est «Parker Hannifin Holding EMEA S.à r.l.» (la «Société»).

### Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

3.2. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société.

3.3. Le siège social peut être transféré en toute autre localité au Grand-duché de Luxembourg par décision des associés réunis en assemblée générale extraordinaire.

3.4. La Société peut avoir des bureaux et succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets, parts sociales et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration et le développement de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale; elle peut acquérir et/ou vendre, si nécessaire, des entreprises de ou à des filiales directes ou indirectes, des sociétés affiliées, ou toutes autres sociétés. Elle peut lever des fonds, de quelque manière que ce soit (y compris, et sans limitation, par rémission de «Preferred Equity Certificates») (convertibles), titres, obligations et créances), et les prêter à des filiales directes ou indirectes ou d'autres sociétés affiliées par tous moyens y compris en accordant des prêts ou en acquérant, achetant, souscrivant ou en recevant des droits relatifs à des instruments de dette de toutes sortes émis par ces sociétés affiliées; plus généralement, elle peut prêter tous concours, y compris accorder des garanties, à ses filiales ou sociétés affiliées. La Société peut emprunter sous toutes les formes à l'exception des levées de fonds auprès du public.

La Société pourra utiliser toutes techniques et tous instruments relatifs à ses biens et/ou ses investissements permettant une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et tous instruments pour la protéger contre des risques de change et des risques de taux d'intérêts.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet

**Art. 5. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, la suspension des droits civils, l'insolvabilité ou la faillite d'un des associés n'engendre pas la fin de la Société.

## Titre II. - Capital - Parts sociales - Transfert des parts sociales

### Art. 6. Capital.

6.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent trois Euros (EUR 12.503,-), divisé en douze mille cinq cent trois (12.503) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

6.2. La prime d'émission sera allouée à une réserve spécifique de prime, qui sur résolution de l'assemblée générale des associés, ou, sur décision du seul gérant, ou si c'est le cas du conseil de gérance, de la Société, sera remboursée à tout moment aux associés de la Société (y compris, sans limitation après conversion du capital social), conformément aux termes et conditions qui seront définis dans ladite résolution. Dans un souci de clarté, la Société traitera tout solde existant au crédit de cette réserve spécifique comme fongible et ne devra pas le réserver, tout ou en partie, à tout détenteur de parts par rapport à la prime d'émission qui à été payée dessus.

#### **Art. 7. Transfert des parts sociales.**

7.3. La Société garde et maintient le registre unique des associés de la Société, Le registre mentionne le nom et la résidence du détenteur de parts sociales, le nombre de parts sociales qu'il détient au sein de la Société, la date d'acquisition de telles parts sociales ainsi Que tout transfert fait aux actionnaires existants ou nouveaux. Le registre est mis à jour par tout gérant de la Société, suite à tout transfert de parts sociales aux associés existants ou nouveaux, suite à toute augmentation de capital et à tout autre changement affectant la propriété des parts sociales. Tout détenteur de parts a le droit de consulter le registre en donnant 15 jours auparavant un avis aux gérant(s).

7.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. D'après la Loi sur les Sociétés Commerciales, les transferts de parts sociales à des tiers non-associés pourront uniquement être faits avec l'accord préalable des associés représentant trois quarts (3/4) du capital social.

7.3. Les parts sociales de la Société sont indivisibles et n'admettent qu'un (1) seul propriétaire pour chacune d'elles.

**Art. 8. Remboursement des parts sociales.** Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés. La Société peut, toutefois, lorsque le gérant unique ou, le cas échéant, la gérance considère que cela est dans l'intérêt de la Société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les Statuts, racheter ses propres parts sociales.

A moins que le rachat des parts sociales ne soit, immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la Société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le gérant unique ou, le cas échéant, par la gérance de la Société.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 9. Nominations et révocations des gérants.** La Société est administrée par un (1) ou plusieurs gérants, associé(s) ou non, qui est/sont nommé(s) par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, pour une période telle que déterminée, par l'associé unique ou le cas échéant, par l'assemblée générale des associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment par l'assemblée générale des associés.

#### **Art. 10. Déroulement des assemblées du Conseil de gérance.**

10.1. Tant que la Société aura un gérant unique, toutes les décisions prises par le gérant unique sont valablement adoptées si elles le sont par écrit.

10.2. S'il y a plus d'un (1) gérant, toutes les décisions prises par deux gérants (2) agissant conjointement, sont valablement adoptées si elles le sont par écrit.

10.3. Tous les gérants doivent être convoqués aux réunions qui seront tenues physiquement aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et ce une fois par an au moins. A chaque réunion du conseil de gérance, les gérants devront déterminer la stratégie commerciale et les objectifs de la Société, et devront autoriser, selon les limites fixées par le conseil de gérance, les transactions et autres arrangements effectués par la Société. De plus, à chaque réunion, les gérants auront le droit de revoir tous les actes pris par deux (2) gérants ayant agi conjointement en application du paragraphe 2 mentionné ci-dessus.

Le conseil de gérance choisit un président parmi ses membres; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Un gérant empêché de participer à une réunion du conseil de gérance peut désigner par écrit, téléfax ou télégramme, un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter à cette réunion et de voter en son nom.

Tout membre du conseil de gérance qui participe à une réunion du conseil de gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du conseil de gérance présents à cette réunion (soit en personne, soit par mandataire, soit au moyen de ce type de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion, sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du conseil de gérance qui participent à une réunion du conseil de gérance via un tel moyen de communication, doivent ratifier leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui, ou en l'absence du président, sur convocation de tout autre gérant de la Société, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité des gérants est présente ou représentée.

Les résolutions doivent être adoptées à la majorité des voles favorables des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.



Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par le président ou le secrétaire. Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par le secrétaire.

10.4. Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

#### **Art. 11. Pouvoirs du Conseil de gérance.**

11.1. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition, nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux expressément réservés par la loi et les présents Statuts à l'assemblée générale des associés.

11.2. Le conseil de gérance représente la Société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la Société est impliquée soit comme demandeur soit comme défendeur sera géré au nom de la Société par le conseil de gérance.

#### **Art. 12. Délégation de pouvoirs - responsabilité.**

12.1. Dans le cas où plusieurs gérants constituant ensemble un conseil de gérance, ont été nommés, le conseil de gérance pourra déléguer la gestion journalière de la Société à un (1) ou plusieurs gérants, qui prendront la dénomination de «gérant(s)-délégué(s)».

12.2. Le gérant unique, ou dans le cas où plusieurs gérants constituant ensemble un conseil de gérance, ont été nommés, deux (2) des gérants sous leur signature conjointe, ou le conseil de gérance, pourront nommer des mandataires de la Société, qui ont le pouvoir d'engager la Société sous leur seule signature, mais uniquement dans les limites déterminées par leur mandat.

12.3. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique, et en cas de conseil de gérance, par la signature conjointe de deux (2) des gérants, sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés conformément au paragraphe 12.2. mentionné ci-dessus.

12.4. Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire, qu'il soit membre ou non membre du conseil de gérance, qui sera en charge de l'organisation matérielle des réunions à tenir par le conseil de gérance, la préparation des procès-verbaux desdites réunions, la délivrance des copies desdits procès-verbaux, en cas de demande.

Le secrétaire sera présent aux réunions du conseil de gérance. Il/elle peut être révoquée à tout moment par le conseil de gérance.

12.5. Le(s) gérant(s) est/sont responsable(s) à l'égard de la Société pour l'exécution de son/leur mandat et pour toute faute de gestion des affaires de la Société. Le(s) gérant(s) est/sont responsable(s) solidairement à la fois à l'égard de la Société et tout tiers pour tous les dommages causés par la violation de la Loi sur les Sociétés Commerciales ou des Statuts. Décharge devra leur être accordée en cas de violation à laquelle ils n'ont pas participé à la condition qu'aucune faute ne leur est imputable et qu'ils ont rapporté cette violation à la première assemblée générale des associés après en avoir eu connaissance.

### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

#### **Art. 13. Règles de déroulement relatives aux assemblées générales d'associés et votes des détenteurs de parts sociales aux assemblées générales d'associés.**

13.1. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Toutes les décisions excédant les pouvoirs du(es) gérant(s) seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Ces décisions doivent être prises par écrit et consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un (1), mais moins de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance.

13.2. Les décisions des associés seront prises dans une assemblée générale dûment tenue à Luxembourg ou par consultation écrite à l'initiative du gérant unique ou au cas où, du Conseil de gérance.

13.3. À moins que les Statuts ne prévoient différemment, le Conseil de gérance, ainsi que des associés représentant ensemble plus de cinquante pour cents (50%) du capital pourront convoquer des assemblées générales d'associés. Au moins une (1) assemblée générale d'associés sera tenue chaque année aux fins d'approuver les comptes de la Société.

13.4. A moins que les Statuts ne prévoient différemment, toutes les assemblées générales seront convoquées au moins deux (2) jours francs à l'avance. Toute assemblée générale pourra être convoquée à plus court terme, avec l'accord de tous les associés de la Société. La convocation devra spécifier l'heure et le lieu de l'assemblée, qui sera nécessairement le Luxembourg.

13.5. Chaque associé aura un (1) vote par part sociale détenue dans le capital social de la Société. Chaque associé pourra se faire représenter aux assemblées. Chaque associé pourra participer à des décisions collectives, indépendamment du nombre des parts sociales qu'il possède.

13.6. Toutes les assemblées générales d'associés seront appelées assemblées générales ordinaires. Lors d'une assemblée générale ordinaire, une décision sera passée valablement par simple majorité. Une simple majorité existe si plus de cinquante pourcents (50%) du capital total social émis votent en faveur de la décision. Les affaires suivantes requièrent approbation à une assemblée générale d'associés (liste non exhaustive):

- Approbation des comptes
- Allocation de profits
- Déclaration de la distribution annuelle
- Nomination et révocation des gérants

13.7. Les affaires suivantes requièrent approbation à une assemblée générale extraordinaire (liste non exhaustive):

- Toute modification des Statuts de la Société
- Toute augmentation ou diminution du capital social de la Société,
- Tout changement aux droits des parts, et
- Dissolution de la Société,

## **Titre V. - Année comptable - Distributions annuelles - Dividendes intérimaires**

### **Art. 14. Année comptable.**

14.1. L'année sociale commencera le premier jour du mois de juillet et finira le dernier jour du mois de juin de l'année suivante, à l'exception de la première année sociale, qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 30 juin 2011.

14.2. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les livres sont clôturés et le(s) gérant(s) prépare(nt) les comptes annuels composés du bilan, du compte de pertes et profits et des commentaires relatives aux comptes.

14.3. Les pièces comptables seront soumises aux associés pour approbation à l'assemblée générale annuelle des associés.

14.4. Chaque associé aura le droit de consulter auprès du siège social le bilan, l'inventaire et le compte de pertes et profits.

### **Art. 15. Distributions annuelles.**

15.3. Chaque année, la Société met de côté un montant égal à cinq pourcents (5%) du bénéfice net de l'année tel qu'approuvé par les états comptables, aux fins de le transférer dans une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcents (10%) du capital social de la Société.

15.2. Le poste intitulé «bénéfices annuels disponibles pour la distribution» peut être utilisé librement par les détenteurs de parts sociales ensemble avec les autres réserves existantes et bénéfices reportés, mais après déduction de toutes les pertes reportées. Une distribution de dividende annuel pour n'importe quelle année donnée peut être décidée à la majorité simple des associés à rassemblée générale annuelle des associés ou à tout moment.

### **Art. 16. Les distributions de dividendes intérimaires.**

16.3. En conformité avec l'article 15, le gérant unique ou le Conseil de gérance est autorisé à procéder, aussi souvent qu'il le considère approprié et à tout moment pendant l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires relatives à toutes les parts sociales, en respectant trois (3) conditions: a) le Conseil de gérance pourra seulement prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires sur la base des comptes intérimaires; b) les comptes intérimaires ne pourront pas être datés de plus de trois (3) semaines à la date de la réunion du conseil; et c) les comptes intérimaires, qui ne sont pas nécessairement audités, doivent établir que des bénéfices distribuables suffisants existent.

16.2. Pour les besoins de l'article 16.1, les bénéfices distribuables sont égaux au bénéfice net réalisé depuis la fin de la dernière année sociale, plus tous bénéfices reportés et sommes récupérées de réserves disponibles pour des distributions (comprenant, sans limitation, toute prime d'émission), moins les pertes reportées et toutes les sommes à placer en réserve conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales ou aux Statuts.

**Art. 17. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Le(s) liquidateur(s) aura/ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 18. Lois applicables.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, il est renvoyé aux dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales et toutes autres dispositions légales applicables.

POUR STATUTS CONFORMES

Esch/Alzette, le 9 août 2012.

Signature.

Référence de publication: 2014125844/865.

(140143418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

---

**GEIG S.A., "Global Equity Investment Group S.A., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 189.144.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of July.

Before Us Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

**THERE APPEARED**

Mr Gábor KACSÓH, Director, born on 18 June 1974 in Budapest (Hungary), professionally residing at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Such appearing party has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme"), which is hereby incorporated:

**I. Name, Duration, Object, Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established, by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") under the name of "Global Equity Investment Group S.A.", in abbreviation "GEIG S.A." (hereafter the "Company").

**Art. 2.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 3.** The purpose of the Company is, for its own purpose, the acquisition, sale, administration, renting of any real estate property, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may also make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company's corporate object consists also of, both in Luxembourg and abroad, directly or indirectly, for its own account or for the account of third parties, alone or in cooperation with third parties, the registration, use, purchase, acquisition, licence or transfer of all types of intellectual property rights.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

**II. Social capital, Shares**

**Art. 5.** The share capital is set at EUR 300,000.- (three hundred thousand euro), represented by 300,000 (three hundred thousand) shares of a par value of EUR 1.- (one euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

### **III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder**

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held on the last Wednesday of May at 11:30 a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in written resolutions.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of telephone, videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions can, instead of being passed at a general meeting of Shareholders, be passed in writing. In this case, each shareholder shall be served the precise wording of the text of the resolutions(s) to be passed, and shall give its vote in writing. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of a general meeting of Shareholders shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of Shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the Shareholders.

### **IV. Board of directors**

**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration, term of office and their class, if applicable.

The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions. In case of the existence of one or more directors of class A (“A-Directors”) and/or one or more directors of class B (“B-Directors”) prior to such vacancy, the resolution of fulfilling such vacancy shall require a majority vote which must include at least one vote from an A-Director and one vote from a B-Director.

**Art. 10.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors and, in case of the existence of one or more A-Directors and/or one or more B-Directors, the board of directors can deliberate or act validly only if at least one A-Director and at least one B-Director are present or represented at the meeting of the board of directors.

Resolutions shall require a majority vote, which, in case of the existence of one or more A-Directors and/or one or more B-Directors, must include at least one vote from an A-Director and one vote from a B-Director. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company’s interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors, except that, in case of the existence of one or more A-Directors and/or one or more B-Directors, the Company shall be bound by the joint signature of one A-Director and of one B-Director.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director, provided he is not a director of any class.

The Company will also be bound by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

#### **V. Supervision of the company**

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

#### **VI. Accounting year, Balance**

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on 1<sup>st</sup> of January of each year and shall terminate on 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

#### **VII. Liquidation**

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### **VIII. Amendment of the articles of incorporation**

**Art. 18.** These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

#### **IX. Final clause - applicable law**

**Art. 19.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

##### *Transitory dispositions*

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2014.
2. The first General Meeting will be held in the year 2015.

##### *Subscription and payment*

The articles of association having thus been established, the 300,000 (three hundred thousand) shares have been subscribed by the sole shareholder Gábor KACSÓH, predesignated, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of EUR 300,000.- (three hundred thousand euro) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

##### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

##### *Decisions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing person, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The number of directors is fixed at one (1) and that of the statutory auditors at one (1).
- 2) Is appointed as a director of the Company:

Mr Gábor KACSÓH, Director, born on 18 June 1974 in Budapest (Hungary), professionally residing at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.



3) The public limited company "LUXELLENCE S.A.", established and having its registered office at 32, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 153.601, is appointed as statutory auditor of the Company.

4) The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2020.

5) The registered office of the Company will be established at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Trading license - regulated activities*

The notary informed the appearing party, which especially acknowledges, that before performing any commercial activity or in the event that the Company is subject to a special law and regulation in relation to its business, the Company must first obtain the relevant license, permit and authorization or meet all other requirements for allowing the business and activity of the Company vis-à-vis any third parties.

#### *Power*

The above appearing party(ies) hereby give(s) power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed with the registration, listing, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately two thousand euro.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour de juillet.

Pardevant Nous Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

#### **A COMPARU:**

M. Gábor KACSÓH, directeur, née le 14 juin 1974 à Budapest (Hongrie), demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer par les présentes:

#### **I. Nom, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "Global Equity Investment Group S.A.", en abrégé GEIG S.A. (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** L'objet de la Société est, pour son propre compte, l'achat, la vente, la gestion et la location de tout immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, agissant seul ou de concert avec des tiers, l'enregistrement, l'utilisation, l'achat, l'acquisition, l'octroi de licence ou le transfert de tous types de droits de propriété intellectuelle.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 300.000,- (trois cent mille euros), représenté par 300.000 (trois cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société peut délivrer des certificats représentant des actions au porteur. L'action au porteur sera conforme aux exigences de l'article 41 de la Loi et sera signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier mercredi de mai à 11.30 heures au siège social de la Société au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.



Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également notées dans des résolutions écrites.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par téléphone, visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les décisions peuvent être adoptées par écrit au lieu d'être adoptées à une assemblée générale des Actionnaires. Dans ce cas, chaque Actionnaire recevra le texte de la /des décision(s) à adopter et donnera son vote par écrit. Ces décisions adoptées par écrit sur un document unique ou sur plusieurs documents à la place d'une assemblée générale des Actionnaires ont la même force que les décisions prises à une assemblée générale des Actionnaires.

Toute référence dans les présents statuts à des décisions de l'assemblée générale des Actionnaires doit être comprise comme incluant la possibilité de faire des décisions écrites des Actionnaires.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments, la durée de leur mandat et leur catégorie, le cas échéant.

Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi. En cas d'existence préalablement à cette vacance, d'un ou plusieurs administrateurs de catégorie A ("Administrateurs A") et/ou un ou plusieurs administrateurs de catégorie B ("Administrateurs B"), la décision de combler cette vacance sera prise à une majorité des voix qui doit inclure les voix d'au moins un Administrateur A et d'au moins un Administrateur B.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration et, en cas d'existence d'un ou plusieurs Administrateurs A et/ou un ou plusieurs Administrateurs B, le conseil d'administration pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un Administrateur A et au moins un Administrateur B sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à une majorité des voix qui, en cas d'existence d'un ou plusieurs Administrateurs A et/ou un ou plusieurs Administrateurs B, doit inclure au moins une voix d'un Administrateur A et au moins une voix d'un Administrateur B. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs, étant entendu que, en cas d'existence d'un ou plusieurs Administrateurs A et/ou un ou plusieurs Administrateurs B, la Société sera engagée par la signature collective d'un Administrateur A et d'un Administrateur B.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature, à condition qu'il soit un administrateur d'aucune catégorie.

La Société sera également engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

## V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, 300.000 (trois cent mille) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique M. Gábor KACSÓH, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 300.000,- (trois cent mille euros) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

#### *Décisions de l'actionnaire unique*

Le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Est appelée à la fonction d'administrateur unique:

M. Gábor KACSÓH, directeur, né le 18 juin 1974 à Budapest (Hongrie), résidant professionnellement au 291, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3) La société anonyme "LUXELLENCÉ S.A.", établie et ayant son siège social à 32, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 153.601, est nommée commissaire aux comptes de la Société.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2020.

- 5) Le siège social de la Société sera établi à 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Autorisation de commerce - activités réglementées*

Le notaire soussigné a informé les comparants qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, la société doit être au préalable en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme, ce qui est expressément reconnu par les comparants; et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre possible l'activité de la société partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

#### *Pouvoirs*

Le(s) comparant(s) donne(nt) par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder à l'enregistrement, l'immatriculation, la radiation, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à deux mille euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Kacsóh, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 juillet 2014. Relation: RED/2014/1615. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 23 juillet 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014122757/491.

(140140784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

**Economy Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.681.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Stichting Economy Luxembourg, a foundation (stichting), established under the laws of the Netherlands, with registered office at Natitaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, the Netherlands, duly registered with the trade and companies register of the Chamber of Commerce Industries for Amsterdam under number 34257844 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Liridon ELSHANI, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74 avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy established on the 22<sup>nd</sup> of April 2014.

The said power, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

1.- That the public limited company ("société anonyme") "ECONOMY LUXEMBOURG S.A.", with registered office at L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles De Gaulle, registered at the Trade and Companies' Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), section B, under the number 120.681, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on 13 of October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2234 of 29 November 2006. The articles of incorporation have not been amended since.

2.- That the corporate capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) consisting of 310 (three hundred and ten) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each.

3.- That the appearing party, represented as said before, is the sole owner ("Sole Shareholder") of all the shares of the Company.

All this having been declared, the appearing party, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has decided to vote on all items of the following agenda:

- a) Approval of the interim financial statements established for the period from 1<sup>st</sup> January 2014 to 15 April 2014 (the "Interim Financial Statements");
- b) Vote on the discharge of the board of managers of the Company and the statutory auditor of the Company for the performance of their duties for the period from 1<sup>st</sup> January 2014 to the day of putting the Company into liquidation;
- c) Early dissolution of the Company and putting of the Company into liquidation;
- d) Appointment of a liquidator ("liquidateur") and determination of its powers; and
- e) Miscellaneous.

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the Interim Financial Statements established for the period from 1<sup>st</sup> January 2014 to 15 April 2014.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to grant discharge to the members of the board of managers of the Company and the statutory auditor of the Company FIDEWA-CLAR S.A., having its registered office in 2-4, rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange, registered with the Trade Register of Luxembourg under Section B number 165462, with respect to the performance of their duties for the period from 1<sup>st</sup> January 2014 to the date hereof.

### Third resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), the Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

### Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to appoint as liquidator ("liquidateur") of the Company:

- FIDEURO, a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 283, Route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151304 (the "Liquidator").

The aforesaid Liquidator must realise the whole of the assets and liabilities of the Company. The Liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company, especially the Interim Financial Statements drawn up as at 15 April 2014.

The Liquidator may under its own responsibility and regarding special or specific transactions, delegate such part of its powers as it may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator binds validly and without limitation the Company in the process of being liquidated.

The Liquidator has the authority to perform and execute all transactions provided for in s 144 and 145 of the Law, without specific authorisation therefore from a general partners' meeting.

The Liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts or it may transfer all assets and liabilities of the Company to the shareholders upon commitment of the latter to pay any debts incurred presently or in the future.

### Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at one thousand three euro (EUR 1,300.-)

### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Stichting Economy Luxembourg, une fondation (stichting), établie sous les lois du Pays-Bas, ayant son siège social à Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas, dûment enregistrée au registre des sociétés de la Chambre du Commerce et de l'Industrie d'Amsterdam sous le numéro 34257844 (l'Actionnaire Unique),

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée le 22 avril 2014.

Ladite procuration signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société à responsabilité limitée "ECONOMY LUXEMBOURG S.A.", avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charels de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 120.681, (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée sous la suivant acte reçu par Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, le 13 octobre 2006, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2234 du 29 novembre 2006. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

2.- Que le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

3.- Que la partie comparante est l'unique propriétaire ("l'Actionnaire Unique") de toutes les actions de la Société

Ceci ayant été déclaré, la partie comparante, dûment représentée comme décrit ci-dessus, détenant 100% du capital social de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

- a) Approbation des états financiers intérimaires établis pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 15 avril 2014 (les "Etats Financiers Intérimaires");
- b) Vote sur la décharge au conseil de gérance de la Société et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leur mandat durant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au jour de la mise en liquidation de la Société;
- c) Dissolution anticipée de la Société et mise en liquidation de la Société;
- d) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs; et
- e) Divers.

#### *Première résolution*

L'Actionnaire Unique DECIDE d'approuver les Etats Financiers Intérimaires établis pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 15 avril 2014.

#### *Seconde résolution*

L'Actionnaire Unique DECIDE de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société et au commissaire aux comptes FIDEWA-CLAR S.A., ayant son siège social au 2-4, rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165462, pour l'accomplissement de leurs mandats pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'à ce jour.

#### *Troisième résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), l'Actionnaire Unique DECIDE de dissoudre la Société et de procéder à sa mise en liquidation volontaire.

#### *Quatrième résolution*

L'Actionnaire Unique DECIDE de nommer en tant que liquidateur de la Société:

- FIDEURO, une société anonyme constituée et existant sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 283, Route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151304 (le "Liquidateur").

Le Liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Le Liquidateur est dispensé de l'obligation de dresser un inventaire et peut à ce titre se référer pleinement aux écritures de la Société sur la comptabilité de la Société, en particulier les Etats Financiers Intérimaires au 15 avril 2014.

Le Liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le Liquidateur peut engager valablement et sans limitation la Société en cours de liquidation.

Le Liquidateur dispose du pouvoir pour toutes les opérations prévus aux Articles 144 et 145 de la Loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Liquidateur peut payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes ou il peut transférer tout l'actif et le passif de la Société à ses actionnaires sur accord de ces derniers de payer toutes les dettes actuelles encourues ou futures.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à mille trois cents euros (EUR 1.300,-)

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 avril 2014. LAC/2014/19855. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 7 août 2014.

Référence de publication: 2014125511/148.

(140143110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

---

**O&G Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8, avenue de la gare.

R.C.S. Luxembourg B 188.794.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of July.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary public residing at Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "O&G HOLDING S.A." (the "Company"), a private limited company, having its registered office at 8, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 188.794, which was incorporated by a deed of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg on 18 July 2014, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Sébastien Wiander, private employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Nicolas Dumont, with professional address in Luxembourg and the meeting elects also Nicolas Dumont as scrutineer.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state as follows:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document, to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, the 31,000 (thirty-one thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole issued share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Members expressly state they have been duly informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 4,771,000 (four million seven hundred seventy-one thousand Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) to EUR 4,802,000 (four million eight hundred two thousand Euros) by the issuance of 4,771,000 (four million seven hundred seventy one thousand) new ordinary shares with a value of EUR 1 (one Euro) each, subject to the payment of a share premium in the amount of EUR 64,348,000 (sixty-four million three hundred forty-eight thousand Euros);

3. Subscription, intervention of the subscriber and payment of the new shares of the Company by way of a contribution in cash;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of Article 3 of the Company's articles of association in order to reflect the new share capital of the Company pursuant to resolution 2 above; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved that the sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed of the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution*

It is then resolved to increase the share capital of the Company (the "Share Capital Increase") by an amount of EUR 4,771,000 (four million seven hundred seventy-one thousand Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) to EUR 4,802,000 (four million eight hundred two thousand Euros) by the issuance of 4,771,000 (four million seven hundred seventy-one thousand) new ordinary shares with a value of EUR 1 (one Euro) each, (the "New Shares"), subject to the payment of a share premium of an amount of EUR 64,348,000 (sixty-four million three hundred forty-eight thousand Euros) (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in cash in an amount of EUR 69,119,000 (sixty nine million one hundred nineteen thousand Euros) (the "Contribution");

### *Third resolution*

It is further resolved to accept the subscription and payment by the sole Shareholder of the New Shares through the Contribution.

### *Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the sole Shareholder, here represented by Sébastien Wiander, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares in the Company subject to the payment of the Share Premium and to pay them up entirely by the Contribution.

### *Evidence of the contributions' existence*

- Proof of the Contribution has been given to the undersigned notary, so that the total amount of EUR 69,119,000 (sixty nine million one hundred nineteen thousand Euros) is from now at the free disposal of the Company.

### *Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Sole Shareholder: 4,802,000 (four million eight hundred two thousand) shares.

The notary acts that all the shares of the Company, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

### *Fifth resolution*

As a consequence of the Share Capital Increase, it is resolved to amend the first paragraph of Article 3 of the Company's articles of association (the rest of Article 3 remaining unchanged) to read as follows:

“ **Art. 3.** The corporate capital is fixed at FOUR MILLION EIGHT HUNDRED TWO THOUSAND EUROS (EUR 4,802,000.-) divided into FOUR MILLION EIGHT HUNDRED TWO THOUSAND (4,802,000) shares of ONE EURO (EUR 1.-) each.”

### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which shall be charged to the Company in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 6,700.- (six thousand seven hundred Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le trentième jour de juillet.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de «O&G HOLDING S.A.» (la «Société»), une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 8, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.794, constituée par un acte notarié de Maître Edouard DELOSCH, résidant à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, du 18 Juillet 2014, pas encore publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Sébastien Wiander, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Nicolas Dumont, résidant professionnellement à Luxembourg et l'assemblée élit également comme scrutateur Nicolas Dumont.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné. Cette liste restera attachée à ce document à être déposé auprès des autorités compétentes.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 31.000 (trente et une mille) actions d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.



III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 4.771.000 EUR (quatre millions sept cent soixante et onze mille Euros), afin de le porter de son montant actuel de 31.000 EUR (trente et un mille Euros) à 4.802.000 EUR (quatre millions huit cent deux mille Euros) par l'émission de 4.771.000 (quatre millions sept cent soixante et onze mille) nouvelles actions d'une valeur d'1 EUR (un Euro) chacune, moyennant le paiement d'un prime d'émission d'un montant de 64.348.000 EUR (soixante-quatre millions trois cent quarante-huit mille Euros);

3. Souscription, intervention et paiement par le souscripteur des nouvelles actions de la Société par un apport en espèce;

4. Nouvelle composition du capital social de la Société;

5. Modification consécutive de l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société conformément à la résolution 2 ci-dessus; et

6. Divers.

Après avoir approuvé ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

L'actionnaire unique a décidé de renoncer à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'actionnaire unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'actionnaire unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution*

Il est ensuite décidé d'augmenter le capital social de la Société (l'«Augmentation de Capital») d'un montant de 4.771.000 EUR (quatre millions sept cent soixante et onze mille Euros) afin de porter de son montant actuel de 31.000 EUR (trente et un mille Euros) à 4.802.000 EUR (quatre millions huit cent deux mille Euros) par l'émission de 4.771.000 (quatre millions sept cent soixante et onze mille) nouvelles actions ayant une valeur d'1 EUR (un Euro) chacune (les «Nouvelles Actions»), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 64.348.000 EUR (soixante-quatre millions trois cent quarante-huit mille Euros) (la «Prime d'Emission»), l'intégralité devant être libérée par un apport en espèce de l'Actionnaire unique d'un montant de 69.119.000 EUR (soixante-neuf millions cent dix-neuf mille Euros) («l'Apport»).

*Troisième résolution*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'actionnaire unique des Nouvelles Actions au moyen de l'Apport.

*Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Actionnaire Unique, ici représenté par Sébastien Wiander, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et déclare souscrire aux Nouvelle Actions de la Société moyennant le paiement de la Prime d'Emission et de les libérer entièrement par l'Apport.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'Apport a été produite au notaire soussigné, de sorte que le montant de 69.119.000 EUR (soixante-neuf millions cent dix-neuf mille Euros) est désormais à la libre disposition de la Société.

*Quatrième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- L'actionnaire unique: 4.802.000 (quatre millions huit cent deux mille) actions.

Le notaire établit que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées, de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de toutes les résolutions ci-dessous.

*Cinquième résolution*

En conséquence de l'Augmentation de Capital, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 3 des Statuts de la Société, (les «Statuts») (la suite de l'article 3 restera inchangée) pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à QUATRE MILLIONS HUIT CENT DEUX MILLE EUROS (4.802.000 EUR), divisé en QUATRE MILLIONS HUIT CENT DEUX MILLE (4.802.000) actions d'une valeur de UN EURO (1 EUR) chacune.»

133674

*Coûts*

Les coûts, dépenses, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ 6.700.- EUR (six mille sept cents Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Signé: S. WIANDER, N. DUMONT, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 01 août 2014. Relation: DIE/2014/9844. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé) pd: RECKEN.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 05 août 2014.

Référence de publication: 2014123017/170.

(140141246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

**Selexio Management Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 148.113.

L'an deux mille quatorze, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1. Madame Betty AUSLOOS, née le 9 mai 1967 à TIENEN (Belgique), demeurant à B-3300 TIENEN, 70, Broedersblok (Hak), détenteur de vingt (20) parts sociales,

ici représentée par Madame Martine DEBACKER, demeurant à B-6717 Lischert, 17, rue de la Lorraine, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. Monsieur Filip Eugène VANDENBOSCH, né le 21 octobre 1965 à TIENEN (Belgique), demeurant à B-3300 TIENEN, 70, Broedersblok (Hak) détenteur de quatre-vingt (80) parts sociales,

ici représenté par Madame Martine DEBACKER, demeurant à B-6717 Lischert, 17, rue de la Lorraine, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée SELEXIO MANAGEMENT Sarl (la Société) ayant son siège social à L-8521 Beckerich 27, Huewelerstrooss inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148113, constituée suivant acte reçu par Maître Karine REUTER, alors notaire de résidence à Rédange/Attert, en date du 17 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1925, du 2 octobre 2009. Les statuts de la société n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, détenteurs de la totalité des cent (100) parts sociales de la société, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions prises comme suit:

*Première résolution:*

Les associés décident de transférer le siège de la Société dans la commune de Rambrouch au 5, route d'Arlon à L-8832 Rombach-Martelange.

*Deuxième résolution:*

Les associés décident d'adapter les statuts de la Société et de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Rambrouch. ».

*Pouvoirs*

Les comparants donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte

et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

DONT ACTE, passé à Rambrouch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, connu du notaire il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Debacker, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 juillet 2014. Relation: RED/2014/1620. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 23 juillet.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014123164/49.

(140140796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**International Sales Services, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 134.914.

L'an deux mille quatorze, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Monsieur Raphaël Guillaume LOUIS, né le 25 septembre 1972 à Poissy (France), demeurant au 8 rue de la Monnaie F-54000 Nancy,

ici représenté par Madame Martine DEBACKER, demeurant à B-6717 Lischert, 17, rue de la Lorraine, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée International Sales Services, (la «Société»), ayant son siège social à L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134914, constituée suivant acte reçu par Maître Karine REUTER, alors notaire de résidence à Rédange/Attert, en date du 7 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 246, du 30 janvier 2008. Les statuts de la société n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, détenteur de la totalité des cent vingt-cinq (125) parts sociales de la société, a requis le notaire instrumentant d'acter ses résolutions prises comme suit:

*Première résolution:*

L'Associé Unique décide de transférer le siège de la Société dans la commune de Rambrouch au 5, route d'Arlon à L-8832 Rombach-Martelange.

*Deuxième résolution:*

L'Associé Unique décide d'adapter les statuts de la Société et de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Rambrouch.».

*Pouvoirs*

Le comparant donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

DONT ACTE, passé à Rambrouch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Debacker, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 juillet 2014. Relation: RED/2014/1619. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 23 juillet 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014122850/45.

(140140792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

**G.E. Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3636 Kayl, 34, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 156.972.

L'an deux mille quatorze,

le trente juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

Monsieur André CADILLON, gérant de société, demeurant à L-3919 Mondercange, 7, rue Arthur Thinnès.

Lequel comparant est ici représenté par Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 10 juillet 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée G.E. LOGISTICS S.à r.l., avec siège social à L-3636 Kayl, 34, rue de l'Eglise, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 156.972 (NIN 2010 2441 436).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 novembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2865 du 30 décembre 2010, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 juin 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1769 du 13 juillet 2012.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune.

Ensuite le comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Résolution unique*

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet le conseil et la formation en logistique transport, l'exploitation d'une agence commerciale ainsi que le commerce en gros.

La société a également pour objet l'achat et vente de marchandises industrielles et autres.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 31 juillet 2014. Relation: ECH/2014/1438. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 août 2014.

Référence de publication: 2014122752/50.

(140141010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Indigo Capital V S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 130.207.

---

En date du 30 juillet 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de En Lee, en tant que gérant de classe B de la Société, est acceptée avec effet de le 21 juillet 2014;
- Madame Barbara Neuerburg, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de classe B de la Société avec effet de le 21 juillet 2014 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014122844/13.

(140140224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Allway S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 180.430.

---

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),  
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of ALLWAY S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.430 (the Company). The Company has been incorporated on September 11, 2013 pursuant to a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated November 8, 2013, number 2808, page 134763. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since its incorporation.

THERE APPEARED:

ALLVC SGPS, S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Portugal, having its registered office at Zona Industrial de Loulé (São Clemente), municipality of Loulé, and registered with the Portuguese Companies Registry of Loulé under number 510120652 (the Sole Shareholder);

here represented by Marie NOUNCKELE, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five thousand (125,000) shares in registered form with a nominal value of ten euro cents (EUR 0.10-) each, all subscribed and fully paid-up;

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Waiver of convening notices;
2. Amendment to article 7.1. of the Articles;
3. Amendment to article 8.2. of the Articles;
4. Amendment to article 9.5. of the Articles;
5. Amendment to article 10. of the Articles; and
6. Miscellaneous.

III. Now therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 7.1. of the Articles, which shall now be read as follows:

“The Company is managed by at least one (1) class A manager and at least two (2) class B managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers need not to be shareholders.”

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 8.2. of the Articles, which shall now be read as follows:

“Special and limited powers may be delegated for determined matters to one (1) or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company or by three (3) managers, including one (1) class A manager and two (2) class B managers, acting jointly.”

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 9.5. of the Articles, which shall now be read as follows:

“The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes of the managers, present or represented, including the vote of at least one (1) class A manager and two (2) class B managers. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.”

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 10. of the Articles, which shall now be read as follows:

“The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one (1) class A manager and two (2) class B managers or, as the case may be, by the joint or single signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.”

There being no further business, the Meeting is closed.

*Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand four hundred euro (EUR 1.400,-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de ALLWAY S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.430 (la Société). La Société a été constituée le 11 septembre 2013 suivant un acte de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 8 novembre 2013, numéro 2808, page 134763. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas fait l'objet de modifications depuis sa constitution.

A COMPARU:

ALLVC SGPS, S.A., une société anonyme de droit portugais, ayant son siège social à Zona Industrial de Loulé (São Clemente), municipality of Loulé, et immatriculée auprès du registre portugais des sociétés de Loulé sous le numéro 510120652 (l'Associé Unique);

ici représentée par Marie NOUNCKELE, avocat au barreau de Bruxelles, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.



Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le capital social de la société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

II. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification de l'article 7.1. des Statuts;
3. Modification de l'article 8.2. des Statuts;
4. Modification de l'article 9.5. des Statuts;
5. Modification de l'article 10. des Statuts; et
6. Divers.

III. Ces faits exposés, la partie comparante, agissant par le biais de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 7.1. des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

"La Société est gérée par au moins un (1) gérant de catégorie A et au moins deux (2) gérants de catégorie B qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement associés."

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8.2. des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

"Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un (1) ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société ou par trois (3) gérants, dont un (1) de catégorie A et deux (2) de catégorie B, agissant conjointement."

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 9.5. des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

"Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix des gérants présents ou représentés comprenant au moins le vote d'un (1) gérant de catégorie A et de deux (2) gérants de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion."

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 10. des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

"La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et de deux (2) gérants de catégorie B ou, le cas échéant, par la/les signature(s) individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts."

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Estimation des frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: M. Nounckele et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 juillet 2014. LAC/2014/30946 Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2014.

Référence de publication: 2014124521/149.

(140142252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

---

**Interalu Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 93.017.

Les comptes annuels du 01/01/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014122848/11.

(140140749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**JVR Management GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 74.834.

Die Konten zum 31.12.2012 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Dieser Vermerk ersetzt die Veröffentlichung LD130068394.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122873/10.

(140141286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**KPI Residential Property 22 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 116.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122889/9.

(140140709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Peterson Ampersand General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: GBP 10.138,42.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 136.414.

EXTRAIT

En date du 4 août 2014, l'associé de la Société est pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame En Lee, en tant que gérant de classe B de la Société, est acceptée avec effet immédiat;
- Madame Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014123046/14.

(140140214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---